

## Les trois défis du “crowdlending” ... vus par un spécialiste et praticien.

Une fois encore, la Revue d'Economie Financière nous livre dans sa dernière publication consacrée aux “Mutations de l'industrie financière” un panel d'analyses et de commentaires éclairants sur les enjeux et défis qui se présentent aux acteurs de l'épargne et de la finance. Retenons aujourd'hui la très intéressante contribution consacrée au *crowdlending*, avant de revenir, la semaine prochaine, sur celle consacrée au financement de l'innovation.

Dans cette contribution, l'auteur, spécialiste et acteur du financement participatif en France, décrit les trois défis majeurs posés par la branche particulière du *crowdfunding* que constituent les plateformes de prêts rémunérés (“*crowdlending*”).

L'auteur rappelle d'abord que ces plateformes permettent de rapprocher quasi-instantanément, sans recours à un bilan bancaire, sans prise de garantie et à un coût très faible une offre de prêt (le plus souvent, des particuliers, épargnants) et une demande de crédit (des TPE/PME ou des particuliers, emprunteurs), créant ainsi une place d'échange (ou “de marché”) virtuelle.

Le premier défi est technique et concerne les plateformes elles-mêmes. Comme toute les places de marché, celles-ci doivent assurer, entre autres : a) la diversité des participants, afin d'assurer la liquidité et la profondeur des échanges, en temps normal, et leur propre stabilité en cas de choc exogène ; b) la transparence et la qualité des informations fournies aux participants (nous ajoutons ici : gare aux asymétries d'information) ; c) un système de fixation des prix robuste et rigoureux (le taux d'intérêt du prêt).

Le second défi est économique et concerne les autres acteurs, en particulier les établissements de crédit. Pour l'auteur cependant, le *crowdlending* est loin d'être une menace pour les banques. En effet, il s'adresse, rapidement (un élément clé pour eux), presque sans coût (distribution exclusive sur internet), et sans prise de garantie (à l'inverse des banques) à une population d'emprunteurs délaissée par celles-ci, car ils ne correspondent pas, ou plus, à leur modèle économique traditionnel. Les banques toutefois ont un rôle à jouer dans l'accompagnement de leurs clients emprunteurs sur ces plateformes (le parallèle avec l'émergence, en son temps, du marché obligataire *corporate* est bien trouvé).

Le troisième défi est réglementaire. Après avoir rappelé que le *crowdlending* ne doit pas s'affranchir de toute réglementation, l'auteur remarque, avec l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), que le *corpus* réglementaire et législatif déjà en vigueur permet aux autorités de lui donner le cadre nécessaire à son développement, ce qui a été largement entamé en France depuis l'année dernière, et à son insertion dans les projets européens plus vastes.

Pour aller plus loin (la contribution est infiniment plus riche que ce que nous relatons ici) : Revue

d'Économie Financière, 118, Juin 2015 : “Les mutations de l'industrie Financière” / Les défis posés par le *crowdfunding*.

[REF - 118 - Les mutations de l'industrie financière](#)

Crédit Phot. : La Foule - 2, Nabil El Makhloufi (2010)